

INFO Réha'3



DÉCEMBRE 2020

10-18 Boulevard Masséna - 75013 Paris

LA RÉHABILITATION EST IMMINENTE !

Suite à l'Info'Réha 2 que vous avez reçu en juin dernier, nous revenons vers vous afin de faire le point sur l'état d'avancement du projet de réhabilitation de votre résidence.

En date du 24 septembre 2020, nous avons obtenu le permis de construire pour la réalisation des travaux de réhabilitation et d'aménagement extérieur.

- **L'Entreprise GCC** aura en charge de réaliser les travaux sur l'enveloppe du bâtiment, l'embellissement des parties communes et des interventions dans les logements. La durée d'intervention globale est de 15 mois dont 3 mois de préparation de chantier.

- **L'Entreprise TPM** aura en charge de réaliser les travaux d'aménagement extérieur. Sa durée d'intervention est de 4 mois dont 1 mois de préparation de chantier. Elle interviendra lorsque l'Entreprise GCC aura terminé ses prestations.

LES PROCHAINES ÉTAPES CLÉS POUR LA RÉUSSITE DE NOTRE PROJET :

Pour des raisons sanitaires, il est impossible d'avoir des rassemblements. La réunion de lancement des travaux aura donc lieu en février, en présentiel, si les conditions sanitaires s'améliorent. Dans le cas contraire, nous le ferons en visioconférence : un lien vous sera alors communiqué.

Pendant la phase de préparation de chantier, l'Entreprise GCC, l'architecte et l'équipe d'ICF Habitat viendront dans chaque logement afin de réaliser des états des lieux avant travaux dénommés "Fiches travaux".

QUESTIONS DE LOCATAIRES



À quoi correspond la "Période de préparation" ?

Il s'agit d'une période permettant à l'entreprise de s'installer sur site (installation de la base vie, raccordement nécessaire, approvisionnement sur site en matériaux, ...) et de réaliser les préparatifs nécessaires pour assurer le bon déroulement du chantier dans le délai qui lui est imparti (fiche travaux, programmation des interventions, etc.).

En quoi consiste une "fiche travaux" ?

Une fiche travaux nous permet de faire un état des lieux du logement et d'identifier les travaux à réaliser par l'entreprise et ce dans le respect du programme de travaux arrêté. Réalisée au cours d'une visite de 15 à 20 minutes par logement, cette fiche devra être signée par l'ensemble des personnes présente dont le locataire.

C'est un préalable nécessaire pour assurer le lancement des travaux dans les temps. Nous comptons sur votre disponibilité et votre aide pour la bonne réalisation de cette mission.

Quand aura lieu cette intervention dans mon logement ?

Pour ce faire, nous interviendrons dès la mi-janvier/fin janvier 2021 pour réaliser les fiches travaux dans votre logement. L'équipe projet se rapprochera de vous afin de convenir d'une date et heure de passage - cette intervention se fera dans le respect des règles sanitaires. Dès que la période de préparation chantier sera achevée, l'entreprise pourra procéder à la réalisation des travaux.

L'équipe projet et la direction territoriale se tiennent à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Retrouvez le programme de travaux et les étapes de l'opération via le lien suivant :
<https://bit.ly/3n7rink>



LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET



CONTACT

Votre gardienne :

Mme Hélène ALVES MONTEIRO | helena-maria.alves-monteiro@icfhabitat.fr
Tél : 01 45 83 57 83

ICF HABITAT
LA SABLIÈRE

